



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 MAI 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 29.  
Présents : 19  
Procurations : 04  
Absents : 10  
Votants : 23  
Convoqués le 07/05/2018  
Affiché le 22/05/2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

**Présents** : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josaine LIBÉRATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Anne-Marie GRÉGOIRE, Bernard CHÊNE, Bernard AYÇAGUER, Bernard BARRAU, Catherine HIBERT, Sophie RENARD, Bastien HO, Rémi RAMOND, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, Elias TAYIAR.

**Procurations** : Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD donne procuration à M. Michel VIGNES, Mme Michèle LAUTRÉ donne procuration à Mme Josiane LIBÉRATI, M. Olivier PONS donne procuration à Mme Anne-Marie GRÉGOIRE, M. Didier GENTY donne procuration à M. Bastien HO .

**Absents excusés** : MM. Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michèle LAUTRÉ, Olivier PONS, Didier GENTY et Barbara FABRE.

**Absents** : M. Stéphane LE BRUN, Mmes Anne POMET, Sandra DA SILVA, Marie-Laure GUILLEMIN et Sandrine TAHAR.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 heures 30.**

-----

### 1. Élection du secrétaire de séance.

Madame Hibert est élue secrétaire de séance.

**Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

<b>Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## RESSOURCES HUMAINES

---

### 3. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et CHSCT et décision relative au recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Monsieur Vignes explique que les prochaines élections professionnelles auront lieu le 06/12/2018. Il s'agit d'élire les représentants du personnel siégeant au Comité Technique (CT), ce vote s'effectue à présent tous les 4 ans (6 ans pour les représentants de la collectivité).

Ceux du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront désignés début 2019.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- Le **principe de paritarisme** (égalité numérique entre le collège des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel) peut être supprimé sans toutefois que le nombre des membres représentant de la collectivité désignés par l'autorité territoriale soit supérieur à celui des membres représentant le personnel élus sur les listes présentées par les organisations syndicales. Monsieur Vignes propose le maintien du paritarisme numérique. Le recueil des voix du collège des représentants de la collectivité sera également maintenu.

- Le **nombre de représentants titulaires** du personnel doit être fixé par délibération compte tenu des effectifs et après consultation des organisations syndicales représentées au Comité Technique.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 30/04/2018 et que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 50 et 350 agents, le nombre de représentants peut être entre 3 et 5. Monsieur Vignes propose de fixer ce nombre à 3, comme en 2014.

Monsieur Vignes explique que le CHSCT et le CT ont pour rôle de rendre seulement un avis sur les dossiers qui leur sont soumis, avant décision par le Conseil Municipal. Il est donc proposé de maintenir les mêmes conditions de représentativité que par le passé.

Monsieur Vignes ajoute que les organisations syndicales ont toutes été contactées, seuls les représentants syndicaux du personnel carbonnais issus d'un seul syndicat ont répondu à la demande de discussions de la commune.

Monsieur Durand demande quelle est cette organisation.

Monsieur Vignes répond qu'il s'agit de SUD.

Monsieur le Maire souligne l'effort de concertation menée par la commune.

Cette délibération sera transmise à l'ensemble des organisations syndicales.  
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.  
Madame Renard-Cot et Monsieur Tayiar arrivent en séance et participent au vote.

<b>Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

#### **4. Accroissement temporaire d'activité.**

Monsieur Vignes explique qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel à temps non complet (20 h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité **suite au non renouvellement d'un CUI (fin de ce CUI le 31/05/2018)**. Ce CDD pourrait intervenir jusqu'au 31/08/2018.

Monsieur Ramond interroge sur le poste concerné.

Monsieur Vignes répond qu'il s'agit d'un poste d'entretien des locaux.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<b>Votants : 23 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 01 (M. DURAND)</b> <b>Adopté à la majorité.</b>
---

#### **5. Création de postes suite à mutation.**

Monsieur Vignes explique que, suite à la mutation prochaine de notre Directrice des services techniques, il y a lieu de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet mais aussi un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, pour assurer son remplacement. En effet si le candidat retenu n'a pas le grade d'ingénieur mais celui de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, cette ouverture de poste par anticipation sur le grade de technicien nous permettra de ne pas perdre de temps dans ce recrutement ; la déclaration de vacance de poste étant de 8 semaines.

Monsieur Vignes ajoute qu'en fonction du recrutement (ingénieur ou technicien), le 2<sup>ème</sup> poste sera fermé. 5 ou 6 candidatures ont été reçues, une prolongation de l'offre a été effectuée jusqu'au 15 juin 2018.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera difficile de remplacer Madame Hoareau, d'où la nécessité d'avoir un maximum de candidatures.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<b>Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## FINANCES

---

### 6. TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).

Monsieur Cot propose d'augmenter les tarifs de la TLPE qui datent de 2015 en les portant au tarif maximum conformément à l'article L 2333-9 du CGCT.

	2015	Proposition tarif 2019
	Tarif en vigueur	
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> )	15.30 €	15.70 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> )		31.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> )	45.90 €	47.10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> )		94.20 €
Enseignes =< à 12 m <sup>2</sup>	15.30 €	15.70 €
Enseignes entre 12 et 50 m <sup>2</sup>	30.60 €	31.40€
Enseignes > à 50 m <sup>2</sup>	60.20 €	62.80 €

Monsieur Cot propose également de maintenir l'exonération pour les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7m<sup>2</sup>.

Monsieur Cot précise qu'il s'agit d'une augmentation des tarifs de 2.62 % puisqu'ils n'avaient pas varié depuis 2015. C'est d'ailleurs les services de l'Etat qui ont fait une proposition en ce sens. Sur 235 établissements recensés, seule une trentaine est taxée. Ainsi, par cet effet de seuil à 7m<sup>2</sup>, les établissements des 2 rues du centre-ville ne sont pas contributeurs. Il est rappelé que la taxe est émise sur la superficie de la publicité.

Monsieur Cot rappelle le contexte d'instauration de la TLPE :

- une volonté de « nettoyage » de l'affichage sauvage,
- l'arrivée de surfaces commerciales plus importantes.

La TLPE rapporte environ 25 000 € par an, non inclus la taxe attendue sur Carrefour.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Durand fait remarquer que cela est sans commentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux tarifs.

<b>Votants : 23 / Pour : 22 / Contre : 01 (M. DURAND) / Abstention : 00</b> <b>Adopté à la majorité.</b>
---

### 7. Renouvellement du bail de l'immeuble de la Trésorerie du Volvestre

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, explique que le bail signé le 11 mai 2009 pour les locaux de la Trésorerie du Volvestre, 12 place Jules Ferry, d'une durée de 9 ans est arrivé à expiration le 27 avril 2018. Il convient donc de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer annuel sera de 50 882,26 €. Le loyer sera révisé à l'expiration de chaque période triennale, en fonction de la variation des valeurs locatives des locaux similaires en application de l'indice de révision figurant au bail.

Monsieur Cot mentionne que cela est signifié à la commune par l'Etat comme pour les autres bâtiments. Le loyer annuel passe de 49572.48 € à 50 882.46 € soit une augmentation de 2%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

---

### **8. Convention avec l'association agréée de la Haute Garonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Carbonne pour la gestion, l'utilisation, l'aménagement et la mise en sécurité du lac de Barbis.**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la fédération départementale des associations agréées de la Haute Garonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), afin que cette dernière ait le droit d'utiliser le lac de Barbis.

Monsieur le Maire précise que cette utilisation pour la pêche n'est pas exclusive.

Monsieur le Maire souligne que le lac est très fréquenté, pas seulement par les pêcheurs, qui ont procédé à des aménagements.

Cette utilisation en « bon père de famille » donnera lieu au versement d'une redevance de 1 € par an pour une durée de 10 ans.

L'expression « bon père de famille » suscite des réactions diverses non sans humour : pourquoi pas aussi « mère de famille » ? « mère ou maire »....

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

### **9. Transfert de la zone de Naudon II.**

Monsieur Cot précise qu'il y a lieu de compléter la délibération prise le 19 décembre 2017 concernant le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de communes du Volvestre.

En effet la parcelle section F n° 1862 n'avait pas été inclus dans sa totalité dans le transfert afin de pouvoir finaliser une vente en cours. Or aujourd'hui il y a lieu de réintégrer la totalité de la parcelle 1862 dans le transfert car le notaire ne peut réaliser un dépôt aux hypothèques que sur la totalité d'une parcelle.

Ainsi en lieu et place de :

- Section F n° 1862- 396 M<sup>2</sup> (retrait division Lopez) -7128 €

Il faut compléter par :

- Section F n° 1862- 1386 M<sup>2</sup>- 24 948 €

En effet, Monsieur Cot précise que l'étude notariale chargée de l'acte de cession a demandé, pour que l'acte soit régulier, que le transfert de propriété porte sur l'entité complète à transférer. D'où cette régularisation pour que la vente soit effective. Au niveau financier, cela reste neutre.

Madame Renard-Cot s'absente provisoirement de la séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 22 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 00  
Adopté à l'unanimité.

## EDUCATION ENFANCE & JEUNESSE

### 10. Projet Ciné concert école Henri Chanfreau

Madame Tempesta, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse indique que la municipalité a été sollicitée par le directeur de l'école Henri Chanfreau afin de subventionner en partie un projet Ciné-Concert, dans le cadre de l'appel d'offre à projet culturel du PETR.

Aussi, Madame Tempesta explique qu'il s'agit d'un projet en coordination avec Monsieur Halioua, conseiller pédagogique en éducation musicale afin de sensibiliser les enfants au ciné-concert permettant de travailler de manière croisée les arts visuels et la musique. Ce projet aboutira à un concert impliquant des artistes musiciens, des professeurs de l'école de musique de Carbonne, la médiathèque de Toulouse et tous les enfants intéressés par ce projet.

Ce projet s'élève à 2 395€, financé par des aides européennes (FEADER) à hauteur de 1 150€, la coopérative scolaire pour 479€ et une demande à la commune de 766€.

Aussi, Madame Tempesta propose, comme pour la demande de l'école Guy Hellé examinée précédemment en conseil, que la somme demandée soit prise sur une des lignes comptables du budget de fonctionnement : coopérative scolaire ou budget transport par exemple.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur Ho, qui a la procuration de Monsieur Genty, indique que Monsieur Genty ne participe pas au vote, du fait de ses fonctions de directeur de l'école élémentaire Chanfreau.

Votants : 21 / Pour : 21 / Contre : 00 / Abstention : 00  
Adopté à l'unanimité.

## BATIMENTS COMMUNAUX & GENIE URBAIN

### 11. Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Réseau 31 relative à la création d'un réseau de transfert.

Monsieur Doret, adjoint au maire en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, explique qu'il est nécessaire d'acter, par convention, une maîtrise d'ouvrage unique pour réaliser :

- le réseau de transfert des effluents d'assainissement de l'ancienne station d'épuration vers la nouvelle station d'épuration en construction (au titre de la compétence assainissement de Réseau 31),
- et des travaux de renforcement du réseau d'eau potable relevant de de la compétence Distribution eau potable de la commune.

La commune de Carbonne et Réseau 31 souhaitent faire réaliser ces 2 volets par les mêmes entreprises et mêmes prestataires afin d'assurer une meilleure coordination de l'opération, qui concerne les travaux à faire sous les rues Etienne Prosjean et Chemin de la Rivière.

Pour faire cela, il est proposé une maîtrise d'ouvrage unique assurée par Réseau 31, en application de l'article 2 la loi du 12 juillet 1985 modifiée. La convention permet de définir une répartition claire des missions de Réseau 31 et de la commune de la manière suivante :

Réseau 31	Commune
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et contrôles, d'études géotechniques, de topographie</li> <li>• La gestion administrative, financière et comptable des marchés</li> <li>• La rémunération des entreprises,</li> <li>• Le suivi des marchés de travaux</li> <li>• La réception des travaux</li> <li>• La mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions de chantier</li> <li>• Validation des études d'exécution,</li> <li>• Gestion des différentes garanties à compter de la réception des travaux,</li> <li>• Intégration des ouvrages dans le patrimoine,</li> <li>• Mise en place des financements propres aux ouvrages relevant de sa compétence</li> </ul>

Pour la répartition des dépenses, les travaux sont répartis en 3 lots :

Lot 1	- Réseau de transfert : 864 823 € HT (Partie gravitaire) -Réseau eau potable : 120 000 € HT	Pris en charge par Réseau 31  Pris en charge par la commune
Lot 2	Réseau de transfert : 273 936 € HT (Partie refoulement)	Pris en charge par Réseau 31
Lot 3	Poste de refoulement : 183 721 € HT	Pris en charge par Réseau 31

1 322 480 € HT seraient à la charge de Réseau 31

120 000 € HT seraient à la charge de la commune de Carbonne.

Monsieur Doret donne des indications sur le chantier de la STEP :

- les essais de fonctionnement de la STEP commencent pendant 6 mois,
- durant ce laps de temps, le réseau de transfert est à réaliser.

Dans le cadre de cette opération de réseau de transfert, une tranchée va être ouverte à environ 3 mètres de profondeur. C'est l'occasion de renforcer aussi le réseau d'eau potable sur la rue Etienne Prosjean et le chemin de la Rivière.

Des questions techniques sont posées : y a-t-il des pompes de relevage et où ?

Monsieur Doret indique la place de la République.

Monsieur Chêne souligne l'intérêt de ne creuser la voie qu'une fois.

Monsieur Durand indique que cette maîtrise d'ouvrage unique est logique. Mais qui paie la tranchée : Réseau 31 ou la commune ?

Monsieur Doret répond que Réseau 31 réalise la tranchée.

Monsieur Cot ajoute que c'est l'abonné qui paiera « au final » dans la facture de l'assainissement.

Monsieur le Maire demande d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage unique et tout document afférent à cette convention.

Madame Renard- Cot revient en séance et participe au vote.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 12. Proposition d'adoption d'une motion

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan tat-Régions ou encore la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

Considérant que si de telles décisions devraient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de notre décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;

Face à la gravité de la situation, il est proposé au Conseil Municipal d'appeler le Président de la République et le Premier Ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux. Ce vœu sera le cas échéant transmis au Président de la République, au Premier Ministre et à nos parlementaires.

Monsieur Turrel présente l'esprit de cette motion :

- elle est portée par l'AMF (Association des Maires de France) en toute pluralité,
- des risques graves pèsent sur les collectivités avec les projets du gouvernement, notamment en milieu rural,
- il y a une remise en cause de fait de la libre administration des collectivités.

Les enjeux sont forts et pour cela, Monsieur Turrel cite des exemples précis :

- une heure ou plus pour se rendre à un tribunal, pour nous, ce sera seulement Toulouse,
- l'apprentissage : alors que les vertus de l'apprentissage sont mises en avant, la réforme prévoit de ne plus financer les CFA inférieurs à 10 apprentis, à compenser par la Région (moins 40%),
- les lignes ferroviaires : la réforme fait peser plus de financement sur les Régions sans les moyens financiers en compensation,
- la disparition prévisible des Agences de l'Eau : pas de clarté dans ce dossier, avec un transfert des moyens financiers alloués à l'Agence vers d'autres structures,
- la GEMAPI fait porter plus de responsabilité notamment pénale vers le bloc communal, (Communes et EPCI) (cf. en matière d'ouvrages à réaliser comme les digues).
- Le logement social : les nouvelles règles de financement vont à l'encontre des objectifs du logement social,



- le dégrèvement de la Taxe Habitation : 100 % sur 3 ans contrairement à ce qui était annoncé ; cela représente 26 milliards € à financer, qui seraient retirés au Conseil Départemental pour report sur le bloc communal.

En clair, le processus vise à enlever des ressources aux collectivités et à continuer à leur transférer des compétences sans compensation financière.

Monsieur Michel n'entend pas faire débat mais tient à souligner que :

- le tempo n'est pas le bon : ainsi, la GEMAPI a été créée il y a quelques années, l'abandon de l'écotaxe n'a pas fait alors l'objet d'une motion.

-pourquoi faire un amalgame sur tout ? Vu l'état des finances de la France, il faut faire des économies, 195 milliards sont nécessaires pour équilibrer le budget.

Il ajoute : « Je n'ai pas voté la motion sur la baisse des dotations, je ne voterai pas celle-ci »

Monsieur Turrel répond que l'Etat (cf. rapport de la Cour des Comptes) a rééquilibré les comptes grâce aux collectivités territoriales qui ont particulièrement contribué au redressement des comptes par un effort considérable. Or, ce n'est pas l'Etat qui investit en France mais bien les collectivités. Des collectivités comme Toulouse Métropole ne rencontreront pas de problème, mais les territoires ruraux seront en grande difficulté avec ce qui se préfigure.

Monsieur Durand souligne l'importance de faire des économies, à l'échelon de la commune. Madame Tempesta précise à Monsieur Durand qu'il participe à la commission des finances.

Monsieur Turrel pose la question : « mais quelles économies ? sur les écoles, les emplois nécessaires au fonctionnement des écoles (ATSEM, restauration scolaire) ? »

Monsieur Durand : « couper les fleurs ? »

Monsieur Cot tient à faire savoir qu'au titre des finances locales, les dépenses n'ont pas augmenté, toujours au niveau de 6 millions €, depuis 2 ans.

Monsieur Durand : « Vous ne serrez pas les boulons ! »

Monsieur Cot mentionne qu'au regard de la baisse notable des dotations, avec la non compensation brutale sur les emplois, le bilan est largement présentable.

Monsieur le Maire fait remarquer que les chiffres sont là, et il s'agit de rester objectifs. Les efforts en matière d'économies ont été faits tout en veillant à maintenir une dimension sociale.

Il rappelle que Carbonne est une ville au niveau de vie relativement bas, ce qui ne nous permet pas de maintenir toutes les actions mais seulement d'en prioriser certaines.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

<b>Votants : 23 / Pour : 19 / Contre : 03 (MM. CHENE, MICHEL et DURAND) / Abstention : 01 (M. TAYIAR) Adopté à la majorité.</b>
---

Monsieur Chêne explicite son vote contre : il ne souhaite pas voter contre le gouvernement et contre le Président.

Monsieur le Maire mentionne que la motion ne vise pas un homme mais une politique.

## DELEGATIONS AU MAIRE

- Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, il a été signé une convention avec la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Il s'agit du nettoyage et de la mise aux normes des tranchées d'abattage pour la ligne aérienne à 63 000 volts – BERAT – CARBONNE.  
La parcelle communale concernée est la suivante : H 1188 - Lieu-dit Touet Nord.

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché n°2015-04 – Avenant n°01	Montant minimum annuel HT : 2 160 € soit 2 592 € TTC  Montant maximum HT : 9 000 € soit 10 800 € TTC	Fournitures scolaires	SURRE MAJUSCULE SAS 40, Rue Delcassé 09 000 FOIX
Marché n°2015-05 – Avenant n°01	Montant minimum annuel HT : 4 200 € soit 5 040 € TTC  Montant maximum HT : 12 600 € soit 15 120 € TTC	Fournitures scolaires	SURRE MAJUSCULE SAS 40, Rue Delcassé 09 000 FOIX
Marché n°2015-06 – Avenant n°01	Montant minimum annuel HT : 2 400 € soit 2 880 € TTC  Montant maximum HT : 8 400 € soit 10 080 € TTC	Fournitures scolaires	SURRE MAJUSCULE SAS 40, Rue Delcassé 09 000 FOIX
Marché n°2017-08 – Avenant n°1	Montant de l'avenant 1 059,02 € HT soit 1 270,82 € TTC.  Montant du marché porté à 22 015,31 € HT soit 26 418,37 € TTC. Représente une plus-value de 5% du marché.	Travaux de mise en place d'une alarme anti-intrusion, alimentation électrique volets roulants, horloge et contact sur commande éclairage extérieur	SPIE SUD-OUEST SAS 2 ZA de Perbost 31800 LABARTHE-INARD

Monsieur Benarfa, adjoint aux sports, loisirs, vie associative et culture, annonce les prochains événements à Carbonne :

- **Dimanche 27 mai 2018 11h30** sous la halle : « Pause musicale » proposée par l'école de Musique (concert gratuit), avec restauration proposée par le Pays Sud Toulousain Fémina Rugby.

- **Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 19h** au Centre Socio-culturel : Repas annuel du personnel communal.

- **Vendredi 8 juin : FESTITOUS**, festival musical organisé par la MJC avec concerts de groupes bien connus (Motivés- Naaman-Massilia Sound Système).

Monsieur Tayiar tient à revenir sur un élément déjà évoqué en conseil : la présence de boulistes au Claous, à côté de l'aire des jeux.

Un débat s'engage sur la sécurité de l'aire des jeux à concilier avec la pratique des boulistes.

Monsieur Ramond mentionne que seuls les licenciés peuvent jouer dans le boulodrome.

Monsieur Benarfa fait remarquer qu'une intervention a été faite auprès du club. Un courrier sera refait.

Monsieur le Maire conclut en précisant que les services vont réétudier le site et sa sécurité à concilier avec les activités.

La séance est levée à 21 heures 35.

La secrétaire de séance  
Catherine HIBERT

Le Maire,  
Bernard BROS

